



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

**CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 23 septembre 2021

A l'attention de

«Civilité» «Prénom» «Nom»

«Fonction»

«Adresse»

«CP» «Localité»

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 30 septembre 2021 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2021 : Approbation
2. Finances - CPAS - Modification budgétaire n° 01/2021 - Approbation
3. Finances - F.E. Romerée - Budget 2022 : Approbation
4. Finances - F.E. Gimnée - Budget 2022 : Approbation
5. Finances - F.E. Niverlée - Budget 2022 : Approbation
6. Finances - F.E. Vaucelles - Budget 2022 : Approbation
7. Finances - F.E. Gochenée - Budget 2022 : Approbation
8. Finances - F.E. Doische - Budget 2022 : Approbation
9. Finances - F.E. Vodelée - Budget 2022 : Approbation
10. Finances - Eglise Protestante Unie de Belgique - Budget 2022 : Approbation
11. Patrimoine - Vente de bois de chauffage 2021 - Exercice 2022 - Décision sur destination à donner au bois de chauffage - Cahier des charges et clauses particulières : Approbation de l'état de martelage
12. Patrimoine - PCDR FP 1.3 Volet C - Développement et aménagement du Carmel : Création de logements intergénérationnels au Carmel - Acquisition de 4 parcelles de terrains à bâtir et agricoles - Offre ferme d'achat : ratification de la délibération du Collège communal du 02 août 2021

13. Patrimoine - PCDR FP 1.3 Volet C - Convention-faisabilité portant sur la fiche-projet "Création de logements intergénérationnels au Carmel" : Approbation
14. Patrimoine - Vente d'une partie du terrain communal situé à 5680 Doische, rue de la Pireuse, cadastré section 1ère division, section B 224 A : Approbation du projet d'acte de vente
15. Patrimoine - Appel à projet pour la reconnaissance de deux Parc Nationaux en Wallonie : Accord de principe sur la participation de notre Commune : ratification de la délibération du Collège communal du 23 août 2021
16. Culture - Foyer culturel de Doische asbl - Contrat-programme 2020-2024 - Augmentation de la part communale : ratification de la délibération du Collège communal du 13 septembre 2021
17. Petite enfance - Convention de collaboration relative à l'organisation d'ateliers pour enfants « Mercredi, c'est OXY ! » à l'école communale de Matagne-la-Petite - Année scolaire 2021-2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 06 septembre 2021

HUIS CLOS

18. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse spéciale d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 14 périodes/semaine - A partir du 01/09/2021 : ratification de la délibération du Collège communal du 06 septembre 2021
19. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine - A partir du 01/09/2021 : ratification de la délibération du Collège communal du 06 septembre 2021
20. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine - A partir du 20/09/2021. ratification de la délibération du Collège communal du 20 septembre 2021

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Les bureaux de l'Administration communale **seront fermés le lundi 27 septembre prochain** à l'occasion de la Fête de la Communauté française.

Annexe à l'ordre du jour du 30 septembre 2021
Note de synthèse explicative

1.

Voir annexe

3.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Romérée pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de fabrique en séance du 13.08.2020, se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 2.569,89 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 2.279,89 €

Recettes extraordinaires totales : 3.389,61 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 3.389,61 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.706,50 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 3.253,00 €

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0,00 €

- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €

Recettes totales : 5.959,50 €

Dépenses totales : 5.959,50 €

Résultat comptable : 0 €

4.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Gimnée pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 15.07.2021, se présente comme suit :

	<u>Ancien montant</u>	<u>Nouveau montant</u>
18.c - Précompte professionnel	0 €	771,12 €
50.a - Charges sociales ONSS	2.211,43 €	2.982,55 €

Recettes ordinaires totales : 10.977,40 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 9.072,34 €

Recettes extraordinaires totales : 3.478,58 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 3.478,58 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 3.991,00 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 10.464,98 €

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €

- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0 €

Recettes totales : 14.455,98 €

Dépenses totales : 14.455,98 €

Résultat comptable : 0 €

5.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Niverlée pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 06 juillet 2021, est réformé comme suit :

	Ancien montant	Nouveau montant
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES		
17. Supplément communal	5.949,13 €	5.849,13 €
CHAPITRE I - DEPENSES NECESSAIRES A LA CELEBRATION DU CULTE		
11.a Communication	40,00 €	0 €
11.b Aide aux Fabriciens	35,00 €	0 €
11.d Annuaire actualisé	25,00 €	0 €

Recettes ordinaires totales : 6.124,51 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 5.849,13 €
Recettes extraordinaires totales : 751,41 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 751,41 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 1.550,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 5.325,92 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0 €
Recettes totales : 6.875,92 €
Dépenses totales : 6.875,92 €
Résultat comptable : 0 €

6.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Vaucelles pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 1er juin 2021 se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 1.471,32 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 1.391,32 €
Recettes extraordinaires totales : 1.662,68 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 1.527,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 1.607,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0 €
Recettes totales : 3.134,00 €
Dépenses totales : 3.134,00 €
Résultat comptable : 0 €

7.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Gochenée pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de fabrique du 15.07.2021, se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 11.851,64 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 9.844,83 €
Recettes extraordinaires totales : 0 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 0 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.415,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 9.405,50 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 31,14 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 31,14 €
Recettes totales : 11.851,64 €
Dépenses totales : 11.851,64 €
Résultat comptable : 0 €

8.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Doische pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de fabrique du 07.08.2021, est réformé comme suit :

	Ancien montant	Nouveau montant
Recettes ordinaires - 17. Supplément communal	5.933,78 €	5.615,21 €
Recettes extraordinaires - 20. Résultat présumé de l'année 2021	5.763,24 €	6.153,81 €
Dépenses ordinaires - 50.d Sabam	0 €	50,00 €

Recettes ordinaires totales : 6.292,53 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 5.615,21 €
Recettes extraordinaires totales : 6.153,81 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
 - dont un boni comptable de l'exercice précédent de 6.153,81 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 3.770,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 8.676,34 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0,00 €
 - dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €
Recettes totales : 12.446,34 €
Dépenses totales : 12.446,34 €
Résultat comptable : 0 €

9.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Vodelée pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de fabrique du 09.08.2021, est réformé comme suit :

	Ancien montant	Nouveau montant
Recettes ordinaires - 17. Supplément communal	13.992,00 €	13.013,63 €
Recettes extraordinaires - 20. Boni présumé exercice précédent	870,00 €	978,37 €
Dépenses extraordinaires - 53. Placement de capitaux	1.870,00 €	1.000,00 €

Recettes ordinaires totales : 13.482,26 €
 - dont une intervention communale ordinaire de secours de 13.013,63 €
Recettes extraordinaires totales : 1.978,37 €
 - dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
 - dont un boni comptable de l'exercice précédent de 978,37 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 3.033,45 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 11.427,18 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 1.000,00 €
 - dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €
Recettes totales : 15.460,63 €
Dépenses totales : 15.460,63 €
Résultat comptable : 0 €

10.

Recettes ordinaires totales : 19.736,32 €
 - dont une intervention communale ordinaire de secours des 10 communes de 17.216,32 €
 - dont une intervention communale ordinaire de secours de notre Commune de 606,01 €
Recettes extraordinaires totales : 3.298,68 €
 - dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
 - dont un boni comptable de l'exercice précédent de 3.298,68 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 4.360,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 18.675,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0,00 €
 - dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €
Recettes totales : 23.035,00 €
Dépenses totales : 23.035,00 €
Résultat comptable : 0 €

11.

//

12.

Notre Commune s'étant engagée dans la philosophie d'un Programme Communal de Développement rural, et qu'au vu des projets prioritaires repris par la CLDR

- FP 1.4 – **Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs** – Procédure en cours

- FP 1.3 volet C – **Création de logements intergénérationnels au Carmel par l'aménagement de l'aide nord-est**
- FP 2.8 : **Aménagement de la Place Huart de Gimnée.**
- FP 3.19 : **Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village.**
- FP 2.9 : **Création d'un atelier rural à Doische**

Il y a lieu de mettre en œuvre la fiche FP 1.3 Volet C et sa réalisation nécessite l'acquisition d'un certain nombre de terrains pour y réaliser un parking nécessaire à l'accueil des véhicules des futurs occupants. De ce fait, le Collège a fait offre d'achat des terrains en question au prix de 56.500,00 €. Après réflexion et une analyse plus approfondie de la valeur du terrain, le Collège communal a remis une nouvelle offre ferme d'achat de 40.000,00 €.

Il est demandé aux conseillers de confirmer l'offre présentée par le Collège communal.

13.

Pour rappel, le Conseil a accepté d'adhérer au Programme Communal de Développement Rural (PCDR, en abrégé) par délibération du 02 juin 2010.

Parmi les différentes fiches établies dans le cadre de cette démarche, une concerne la création de logements intergénérationnels dans une annexe du domaine "Le Carmel de Matagne-la-Petite".

Le coût de ces aménagements atteint 1.016.233,23 € subsidiés à hauteur de 510.000,00 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de marquer son accord sur cette convention.

14.

Notre Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, sise en lieu-dit Champia, cadastrée selon récent extrait cadastral section B 224 A pour une contenance de quatre hectares cinquante-quatre ares et quarante-cinq centiares (4ha 54a 45 ca). Au plan de secteur, le bien est repris sous 3 zones d'affectation : Habitat à caractère rural (43,39 ares), agricole (33,68 ares), et espaces verts (376,65 ares). Ce terrain se trouve dans le prolongement de la rue de la Pireuse à Doische.

La vente ne concerne que la partie en zone d'habitat à caractère rural et se ferait de **vente de gré à gré avec publicité**.

Le prix minimum de la partie de la parcelle à aliéner avait été fixé à 78.102,00 €, soit 18,00 €/m² et ce, conformément au rapport d'expertise du 16 juin 2020 de Maître Augustin de Lovinfosse, notaire à 5620 Florennes.

Une seule offre nous était parvenue s'élevant à 86.500,00 €.

Il y a donc lieu d'approuver le projet d'acte de vente nous proposé par le Notaire.

15.

//

16.

//

17.

//